

**PORT AUTONOME DE PARIS**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015**

**TARIFS DE L'IMMOBILIER BATI**

-----

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 7 octobre à 9 heures

Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris s'est assemblé sous la présidence de Mme Catherine RIVOALLON.

Présents : M. ANDRÉ, Mme ANDRÉ-LERUSTE, M. AUDHEON, M. COUTON, M. DALAISE, M. DE BERNIS, Mme DOUBLET, M. DOURLENT, Mme DUVAL, M. FELDZER, M. FISCUS, Mme GOUETA, M. HOURSON, Mme KABILE, Mme KOMITES, M. LEANDRI, M. PAPINUTTI, M. POIRET, M. RAYNAL, M. VALACHE, Mme VILLETTE.

Excusés : M. BARBAUX, Mme COLONNA, M. JACQUEMARD, M. LEBLANC, M. MEURANT, M. NAJDOVSKI, Mme POINSOT, M. TARRIER, M. TUOT, Mme VALLS.

Ont donné mandat : M. BARBAUX a donné pouvoir à Mme GOUETA ; M. JACQUEMARD a donné pouvoir à M. VALACHE ; M. LEBLANC a donné pouvoir à M. FISCUS ; M. MEURANT a donné pouvoir à M. RAYNAL ; M. NAJDOVSKI a donné pouvoir à M. FELDZER ; M. TARRIER a donné pouvoir à M. PAPINUTTI ; Mme VALLS a donné pouvoir à M. DALAISE.

Secrétaire : M. Didier LEANDRI

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu les articles L.4322-1 et suivants ainsi que les articles R.4322-1 et suivants du Code des transports, relatifs au Port Autonome de Paris

Vu le cahier des charges approuvé par délibération du 3 octobre 2012 fixant les conditions administratives financières et techniques applicables aux occupations privatives du domaine géré par le Port Autonome de Paris,

Vu le rapport du Directeur du Développement proposant des modifications tarifaires de l'immobilier bâti,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général sur les tarifs de l'immobilier bâti,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> - D'approuver les dispositions tarifaires proposées dans le rapport précité.

Fait et délibéré à Paris,  
La Présidente,



Catherine RIVOALLON